

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE

MONOTYPES HABITABLES 2025

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE

28 mai au 1^{er} juin 2025

INSTRUCTIONS DE COURSE

www.aqpen.fr



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

Les règles applicables sont décrites dans l'AC1.

De plus, La partie B, section II du RIPAM s'applique quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil (fixée à 22h00 pour l'épreuve) et celle du lever du soleil (fixée à 06h30 pour l'épreuve)

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1. Toute modification aux IC sera mise en ligne au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2. Des modifications orales aux IC pourront être données sur l'eau. Dans ce cas, le comité de course enverra le pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification à la voix et sur le canal VHF de la course. Un bateau du comité de course ou un bateau jury pourra informer chaque bateau.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1. Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le tableau officiel électronique du site www.agpen.fr

3.2. Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur les canaux VHF définis à l'IC 5.1.

4. CODE DE CONDUITE

4.1. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE ET CANAUX VHF

5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés :

5.1.1. Zone A VHF 14 : Ecole Navale sur le bâtiment « Albatros »

5.1.2. Zone B VHF 11 : Ecole Navale à proximité de la cale de mise à l'eau

5.1.3. Zone C VHF 72(1W) : Brest : à l'étage de la Maison du Nautisme

5.1.4. Zone D VHF 69 : Camaret : à la capitainerie du port Vauban

5.1.5. Zone E VHF 77 : Crozon Morgat : Centre nautique

5.1.6. Zone F VHF 87 : Roscanvel : sur le toit du Fort de Roscanvel

5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait

- moins d'une heure après l'amené de l'Aperçu pour les zones A, C, D et E.

- moins de 30 minutes après l'amené de l'aperçu pour les zones B et F.

Ceci modifie Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.2. Le nombre de courses programmées et l'heure limite du dernier signal d'avertissement du dernier jour de la régates seront mis en ligne sur le tableau officiel d'information avant 20h00 le vendredi 30 mai.

6.3. Les courses sont prévues selon le programme défini en annexe 3 de l'AC.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Chaque pavillon de classe est décrit dans le tableau ci-dessous. La répartition est susceptible d'être modifiée par avenant aux IC.

Zones	Classes	Pavillons de classe
Zone A Ecole Navale	J80	Sigle J80
Zone B Ecole Navale	ETF26	Sigle ETF26
Zone C Brest	Mini J, Néo 495 Hansa 303	Sigle Mini J Sigle Ecole Navale Sigle Ecole Navale
Zone D Camaret	Diam 24 Figaro Beneteau First Seascape 24 Muscadet	Sigle Diam24OD Sigle CFB3 Sigle Bénéteau Sigle Muscadet
Zone E Crozon Morgat	Open 5.70 Intersérie quillard VL Corsaire	Sigle Open 5.70 Pavillon INQ Sigle Corsaire
Zone F Roscanvel	Waszp Birdyfish	Sigle Waszp Sigle Birdyfish

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe 1 « Zones de Course ».

9. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours sont décrits en annexe 3 « Parcours » en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera si nécessaire le parcours à effectuer, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3. Pour les parcours côtiers :
 - 9.3.1. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

- 9.3.2. Le pavillon O envoyé avec des signaux sonores répétitifs au voisinage d'une marque à contourner signifie : « Après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée. »
- 9.3.3. Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 3 « Parcours » (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe 4 « Pointage Officiel à une marque ».

10. MARQUES

10.1. Répartition des marques par zone de course

	Zone A	Zone B	Zone C	Zone D	Zone E	Zone F
	Ecole Navale	Ecole Navale FFVoile	Brest	Camaret	Crozon FFVoile	Roscanvel
Marque de départ	Viseur ou BLANCHE	BLANCHE	ROUGE	Viseur ou ORANGE	Viseur ou ORANGE	JAUNE
Marques de parcours et de dégagement	Robotic ORANGE	Robotic JAUNE	BLANCHE	VERTE	Robotic ORANGE	ORANGE Marque 1 Birdyfish verte
Marque de changement de parcours	VERTE		VERTE	JAUNE	VERTE	
Marque d'arrivée	BLANCHE	BLANCHE	ROUGE	BLANCHE	ORANGE	JAUNE

- 10.2. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10.3. Sauf à une porte, les bateaux doivent laisser les marques à bâbord. En cas d'absence d'une des marques d'une porte, la marque restante devra être contournée à bâbord.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe 5 « Zones interdites ».

12. LE DEPART

- 12.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course ou le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

- 12.2. [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3. Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course au plus tôt une minute après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.
- 13.2. Pour toutes les zones : Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée). Quand un changement de parcours est signalé à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque à laisser à bâbord.
- 13.3. Quand, lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.4. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.1.

14. L'ARRIVEE

- 14.1. La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2. **Pour les Wazsp uniquement :**
- 14.2.1. Quand le premier bateau franchit la ligne d'arrivée après avoir effectué le parcours, le comité de course envoie immédiatement un **pavillon jaune** avec un signal sonore sur le bateau comité et sur le bateau pointeur à la porte sous le vent. Le pavillon Bleu et le pavillon Jaune seront affalés à la fin de la fenêtre d'arrivée ou quand le dernier bateau a fini.
- 14.2.2. Quand le premier bateau franchit la ligne d'arrivée après avoir effectué le parcours, tous les bateaux finissant le parcours dans les temps seront considérés comme ayant fini, indépendamment du nombre de tours qu'ils auront réalisés.
- 14.2.3. Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués. Les bateaux qui auront effectué 3 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 2 tours. Les bateaux qui auront effectué 2 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 1 tour. Les bateaux qui auront effectué 1 tour seront classés devant les bateaux qui auront effectué 0 tour. Les bateaux n'arrivant pas à couper la ligne d'arrivée avant sa fermeture seront classés en fonction de leur dernier passage à la marque au vent. Les bateaux n'ayant pas réussi à enrouler une fois les marques au vent seront classés DNF. Le classement final sera établi en comparant les ordres d'arrivée et le nombre de passages au vent.
- 14.2.4. [DP] Les Waszp ayant fini et dégagé la ligne d'arrivée doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1. Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2. Action du jury sur l'eau :
Pour les Zones A, D pour les Muscadet et E les modalités sont précisées en annexe 2 des IC « Jugement semi-direct ».

16. TEMPS LIMITES

- 16.1. Pour les parcours côtiers et speed crossing : Il n'y a pas de temps limite du premier bateau pour finir. Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 3 minutes par mille nautique (distance inscrite dans le parcours à effectuer) avec un minimum de 60 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16.2. Parcours construits : Temps limite du premier bateau pour finir et le temps pour finir après le premier est de :

Zones	Classes	Temps limite pour finir pour le premier (en minutes)	Temps pour finir après le premier (en minutes)	Zones	Classes	Temps limite pour finir pour le premier (en minutes)	Temps pour finir après le premier (en minutes)
Zone A Ecole Navale	J80	90	20	Zone E Crozon Morgat	Open 5.70	90	20
					Intersérie quillard VL	90	20
					Corsaire	90	20
Zone C Brest	Mini J	60	20	Zone F Roscanvel	WASZP		10
	Néo 495	60	20		Birdyfish	40	10
	Hansa 303	60	20				
Zone D Camaret	Diam 24	40	10				
	Figaro Beneteau	90	20				
	First Seascope 24	90	20				
	Muscadet	90	20				

16.3. Les bateaux ne finissant pas dans les temps pour finir après le premier bateau définis dans le tableau ci-dessus sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, suivant ce qui est le plus tard.

17.2. Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé :

- Zones A et B Ecole Navale Lanvéoc Poulmic : au Bâtiment Ailée
- Zone C à Brest : au Port du Moulin Blanc, salle Cormorandière
- Zone D à Camaret : auprès du comité de course
- Zone E à Crozon : Centre Nautique de Crozon
- Zone F à Roscanvel : auprès du comité de course.

17.3. Des avis seront mis en ligne à l'adresse suivante :

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/evnets/GPEN%20%20CF%20Monotypes%20Habitable%202025>
au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située

- à l'Ecole Navale Lanvéoc Poulmic : dans le bâtiment Ailée, pour les zones A, B et F
- à Camaret - à la capitainerie du port Vauban : pour la zone D
- à Brest – Port du Moulin Blanc : salle Cormorandière pour la zone C
- à Crozon – Centre Nautique, pour la zone E.

18. CLASSEMENT

- 18.1. 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition
- 18.2. Pour toutes les séries sauf ETF26, Diam 24OD, Waszp et Birdyfish,
- Quand trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score
- 18.3. a) Pour les ETF26, Diam 24 OD, Waszp et les Birdyfish quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total des ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
b) Pour les Diam24, et les Waszp, quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.4. Pour le championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense, le vainqueur sera déterminé, conformément à l'AC, par extraction du classement général J80 sans recalcul des points.
- 18.5. Pour le master J80 UNSS, le vainqueur sera déterminé, conformément à l'AC, par extraction du classement général J80 sans recalcul des points.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2. Pour toutes les séries le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- 19.3. **Utilisation du bout-dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.4. Pour les ETF26, Waszp et Birdyfish sauf si prescrit différemment par les RC le port d'un casque est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1. [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.2. [DP] (i) Pour les Diam 24OD : la liste d'équipage doit être déposée au plus tard à 09.00 chaque jour au comité de course
- [DP] Pour les Figaro Beneteau : la/les liste(s) d'équipage de la journée doit/doivent être déposée(s) au plus tard à 09.00 chaque jour au comité de course.
 - Un changement d'équipage est autorisé dans la journée
 - Ces changements doivent être opérés par les équipages eux-mêmes.
 - Ces changements ne doivent pas interférer avec le programme et le déroulé des courses fixés par le Comité de Course.
 - Les équipages qui changent de composition d'équipage dans la journée doivent en informer le Comité de Course dès que ce changement est terminé.
- 20.3. [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC.
- 21.2. [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son 1er signal d'avertissement du jour.

- 21.4. Pénalités sans instruction à l'initiative du Comité Technique :
- Débuter la première course sans avoir terminé de remplir la fiche déclarative du matériel : 1 point sur la première course du jour.
 - Ne pas avoir présenté le matériel devant être marqué : 1 point pour chaque course concernée.
 - Pesée des équipages incomplète (selon les classes) : 1 point pour chaque course concernée.
 - Poids de l'équipage non conforme au retour à terre : 1 point pour chaque course concernée.
- Ceci modifie la RCV 60.5 b)

22. PUBLICITE

Réserve

23. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon GPEN.

Bateaux jury : Pavillon jaune avec « JURY »

Bateaux comité technique : Pavillon bleu avec « JAUGE »

24. ACCOMPAGNATEURS

- 24.1. [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24.2. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par un autocollant GPEN apposé sur le capot moteur.
- 24.3. La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24.4. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Pour les zones A, C, D (sauf Diam24OD) et E, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINES DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Médailles aux trois premiers de chaque classe concourant pour un titre de champion de France
- Des prix aux trois premiers de chaque classe concourant pour le Grand Prix de l'Ecole Navale
- Le vainqueur du Championnat national de Voile de la Fédération des Clubs de la Défense (J80)
- Le vainqueur du Master J80 UNSS

ORGANISATION

Bruno DEMEOCQ, Commissaire général
Bernard BOCQUET, Délégué fédéral
Alain DAOULAS, Commissaire nautique
Marc BOUVET, Délégué technique FFVoile

ARBITRES DESIGNES

Eric BOURNOT Directeur de course
François FARJAUD, président du comité de course de la zone A
Anne MALLEDANT VADRE, présidente du comité de course de la zone B,
Christian LEAUSTIC, président du comité de course de la zone C
Patrick VILLETTE, président du comité de course de la zone D
Carole JAOUEN, présidente du comité de course de la zone E
Françoise DETTLING, présidente du comité de course de la zone F
Frédérique PFEIFFER, présidente du comité technique
François CATHERINE, président du Jury
Christophe SCHENFEIGEL, président de panel Zone A
Patrick ALLAIRE, président de panel Zone C
Eric HUMEAU, président de Panel zone D
Corinne AULNETTE, présidente de panel zone E

ANNEXE 1 - ZONES DE COURSE

Zone	Diamètre	Position
Zone A - Ecole Navale - Rose	1,2 NM	48°17,890 N 004°21,630 W
Zone B - Ecole Navale - Jaune	1,0 NM	48°17,040 N 004°24,090 W
Zone C – Brest - Bleue	0,7 NM	48°23,120 N 004°25,340 W
Camaret et Mer d'Iroise - Orange	1,2 NM	48°17,880 N 004°35,460 W
Zone E – Crozon Morgat - Vert	1,2 NM	48°13,310 N 004°28,470 W
Zone F Roscanvel - Marron	1,1 NM	48°19,095 N 004°31,650 W



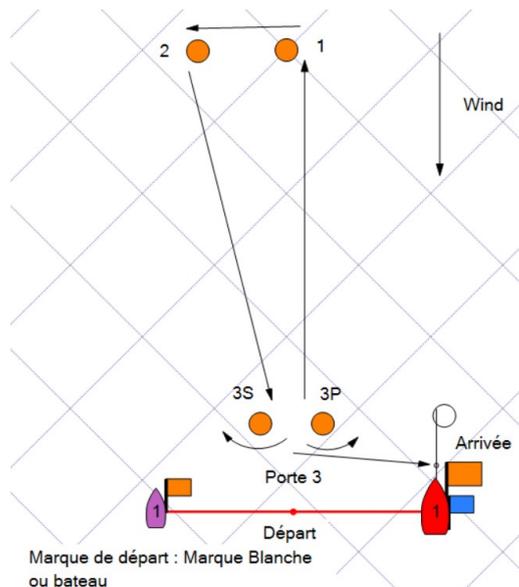
Version 6 : janvier 2025

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 61, 63.2, 63.6, 63.7, 70 et seule la RCV P5 s'applique

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Protest » et
 - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
 - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
 - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2.
Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
 - la RCV 31, ou
 - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
 - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
 - ne l'effectue pas correctement, ou
 - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.1.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
 - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV 2 est également susceptible d'avoir été enfreinte..
 - selon la RCV 61.4(b)(2) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou selon la RCV 61.4(b)(5) si la RCV 2 a été enfreinte
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 61.4(b)(1))
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

ANNEXE 3.1 - PARCOURS ZONE A - ECOLE NAVALE-J80

Pour la couleur des bouées, se référer à l'IC 10.1



Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord. La marque 3 est soit une porte constituée de 2 marques 3S/3P, soit une marque 3P à laisser à bâbord.

Parcours 2 Tours (Flamme numérique N°1)

Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée

Parcours 3 Tours (Flamme numérique N°2)

Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée

Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + éventuellement Flamme numérique N°3) + Pavillon GPEN



Si le pavillon GPEN est envoyé avec les signaux indiquant le parcours à effectuer, la position de la ligne d'arrivée est décalée.

Elle sera décalée et sera entre une bouée blanche à laisser à bâbord et un mât à terre arborant un pavillon Bleu devant la chapelle de l'Ecole Navale

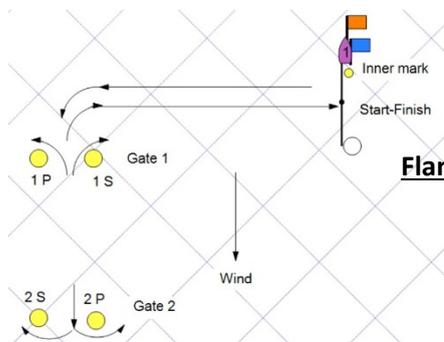
- **Parcours Virginie Hériot 2 Tours (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN) :** Départ - 1 – 2 - 3S/3P – 1 - 2, 3S/3P - Arrivée
- **Parcours Virginie Hériot 3 Tours (Pavillon Jaune + Flamme numérique N°3 + Pavillon GPEN) :** Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 - 3S/3P - Arrivée

Note : Quand un changement de parcours est signalé à une des marques de la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).

Quand un changement de parcours est signalé à la marque 1 ou à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque 3P à laisser à bâbord.

ANNEXE 3.2 - PARCOURS ZONE B - ECOLE NAVALE – ETF26

- La couleur des bouées est décrite dans l'IC10.1
- Une "Inner" mark (petite Bouée Jaune) pourra être mouillée à l'arrière du bateau comité. Cette bouée a rang de marque et doit être laissée du même côté que le bateau comité. Il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité.
- Un bateau qui passerait entre cette marque "inner" et le bateau comité pourra corriger son erreur en enroulant le bateau comité avant de prendre à nouveau le départ. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié sans instruction.



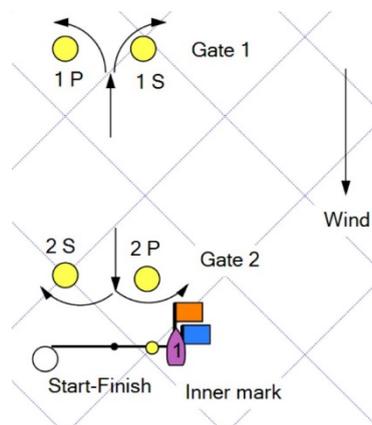
Flamme numérique 1 : Départ, 1S Bâbord, 2S/2P, 1S Tribord, Arrivée

Flamme numérique 2 : Départ, 1S Bâbord, 2S/2P, 1S/1P, 2S/2P, 1S Tribord, Arrivée

Flamme numérique 3 : Départ, 1S/1P, Arrivée

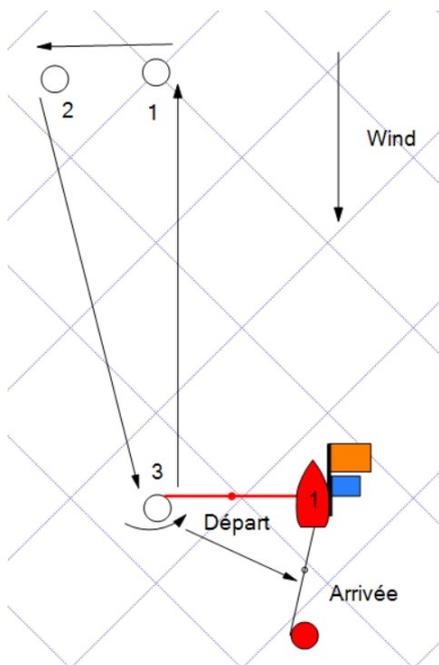
Flamme numérique 4 : Départ, 1S/1P, 2S/2P, 1S/1P, Arrivée

Flamme numérique 5 : Départ, 1S/1P, 2S/2P, 1S/1P, 2S/2P, 1S/1P, Arrivée



ANNEXE 3.3 - PARCOURS ZONE C – BREST- MINIJ – Neo 495

Pour la couleur des bouées, se référer à l'IC 10.1



Les marques 1 2 et 3 sont à laisser à bâbord.

Parcours technique 1 Tour (Flamme numérique N°1)

Départ – 1 – 2 -3 - Arrivée

Parcours technique 2 Tours (Flamme numérique N° 2)

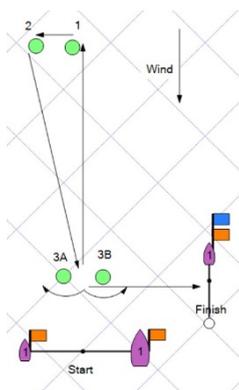
Départ, 1 – 2 – 3 - 1 - 2 - 3 Arrivée

Parcours technique 3 Tours (Flamme numérique N°3)

Départ, 1 – 2 – 3 - 1 - 2 - 3 – 1 – 2 – 3P - Arrivée

Note : Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).

**ANNEXE 3.4 - PARCOURS ZONE D
CAMARET-FIGARO BENETEAU-DIAM24-MUSCADET-SEASCAP24**



Pour la couleur des bouées, se référer à l'IC 10.1

Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord. La marque 3 est une porte

Parcours 1 (Flamme numérique N°1) Départ, 1 - 2 - 3S/3P - 1 - 2 - 3P - Arrivée

Parcours 2 (Flamme numérique N°2) Départ, 1 - 2 - 3S/3P - 1 - 2 - 3S/3P - 1 - 2 - 3P - 1 - 3P - Arrivée

Note: Quand un changement de parcours est signalé à une des marques de la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).

Quand un changement de parcours est signalé à la marque 1 ou à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque 3P à laisser à bâbord.

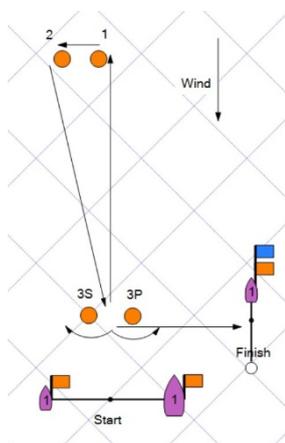
Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Flamme numérique) + Pavillon GPEN

Si le pavillon GPEN est envoyé avec les signaux indiquant le parcours à effectuer, la position de la ligne d'arrivée est décalée.



Elle sera décalée et sera située à environ 1NM dans le Sud, et sera mouillée dans l'EST du môle Nord du port de Camaret

ANNEXE 3.5 - PARCOURS ZONE E – CROZON MORGAT – OPEN 570 -INTERSERIE QUILLARD VL-CORSAIRE



Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord. La marque 3 est soit une porte constituée de 2 marques 3S/3P, soit une marque 3P à laisser à bâbord.

Parcours 2 Tours (Flamme numérique N°1)
Départ - 1 - 2 - 3S/3P - 1 - 2 - 3P - Arrivée

Parcours 3 Tours (Flamme numérique N°2)
Départ - 1 - 2 - 3S/3P - 1 - 2 - 3S/3P - 1 - 2 - 3P - Arrivée

Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Flamme numérique N°3) + Pavillon GPEN

Si le pavillon GPEN est envoyé avec les signaux indiquant le parcours à effectuer, la position de la ligne d'arrivée est décalée.

Elle sera décalée et sera située à environ 200 m dans l'est de la première marque latérale bâbord du chenal du port de Morgat.



- **Parcours Virginie Hériot 2 Tours (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN) :**
Départ, 1, 2, 3S/3P, 1, 2, 3S/3P, Arrivée
- **Parcours Virginie Hériot 3 Tours (Pavillon Jaune + Flamme numérique N°3 + Pavillon GPEN) :** Départ, 1, 2, 3S/3P, 1, 2, 3S/3P, 1, 2, 3S/3P, Arrivée

Note : Quand un changement de parcours est signalé à une des marques de la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).

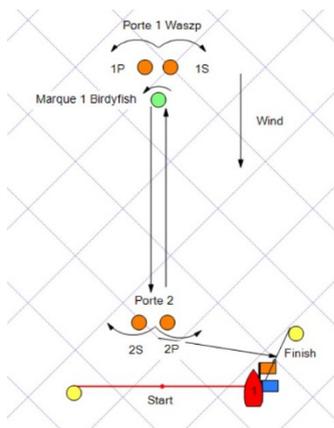
Quand un changement de parcours est signalé à la marque 1 ou à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque 3P à laisser à bâbord.

ANNEXE 3.6 - PARCOURS ZONE F – ROSCANVEL- WAZSP - BIRDYFISH

Pour la couleur des bouées, se référer à l'IC 10.1

Les marques 1 et 2 sont des portes pour les Waszp

La marque 1 est verte à laisser à Bâbord et la marque 2 est une porte pour les Birdyfish.



WAZSP

Parcours 1 : flamme numérique n°1 : Départ – Porte 1S/1P – 2P – Arrivée

Parcours 2 : flamme numérique n°2 : Départ – Porte 1S/1P – Porte 2S/2P – Porte 1S/1P – 2P – Arrivée

BIRDYFISH

Parcours 1 : flamme numérique n°1 : Départ – Marque verte 1 – Porte 2S/2P – Arrivée

Parcours 2 : flamme numérique n°2 : Départ – Marque verte 1 – Porte 2S/2P – Marque verte 1 – 2P – Arrivée

ANNEXE 4 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

COTIERS ET SPEED CROSSING

Le comité de course peut interrompre une course de type côtier et speed crossing selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées dans cette annexe (ceci modifie la RCV 32).

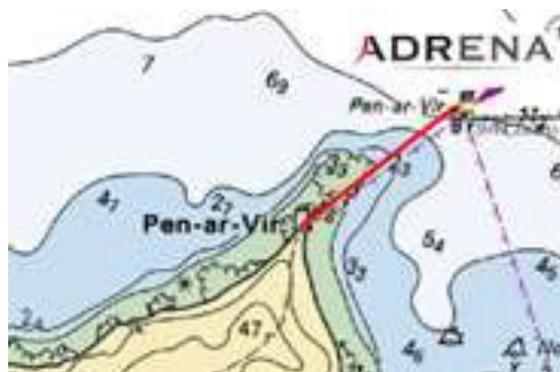
A4.1 Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques identifiées par un astérisque, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux va être effectué. Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

A4.2 Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

A4.3 Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après ce dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux ou selon la RCV 69.

A4.4 Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont identifiées par un astérisque (*) dans la description des parcours côtiers et speed crossing

Zones Interdites



Ile Longue : La navigation autour de l'île longue dans la zone balisée par les marques spéciales numérotées de 0 à 10 est formellement interdite.

Pen Ar Vir : Dans tous les parcours, il est interdit de naviguer entre la marque cardinale Pen Ar Vir et la pointe du même nom.